



Elevage : machine à traire

Net'Traite®, un nouvel outil au service de la performance de votre installation

NET'
Traite

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne étoffe son offre de services pour les installations de traite en ajoutant aux services Optit'raite®, et Depos'traite le service Net'traite®.

Contrôler le bon nettoyage de son installation de traite : indispensable !



Le nettoyage de la machine à traire est un élément important de la maîtrise de la qualité du lait. Après la traite, des résidus liés à la circulation du lait (lactose, matières grasses et matières protéiques) persistent sur les parois (canalisations, surfaces des manchons...). Ces dépôts sont favorables au développement des bactéries, ils doivent être éliminés entre chaque traite. Un nettoyage de qualité est un ensemble de paramètres à respecter : concentration en produit, température

de l'eau maintenue pendant la durée du lavage, durée de contact suffisante.

Net'Traite® est un contrôle du nettoyage de l'installation de traite, applicable sur toutes les installations et toutes les espèces. Il s'effectue lors d'un nettoyage normal de l'installation par un agent qualifié. Des observations et des mesures (durée, température, concentration, turbulences...) sont effectuées durant toutes les phases d'un cycle. Net'traite® est obligatoire dans le cadre de la mise en place d'une installation de traite. Il est parfois exigé par certaines laiteries ou structures pour répondre à des cahiers des charges spécifiques. Il est vivement conseillé sur toutes les machines à traire avec une périodicité de 3 à 5 ans.

Les étapes du Net'traite :

- Echanges avec l'éleveur sur les problèmes rencontrés,
- Examens visuels de l'installation : montage, état, entretien,
- Réalisation des mesures (durée, températures, concentration, turbulences...) lors d'un cycle de nettoyage,
- Modifications et réglages immédiats si possibles,
- Calcul des résultats,
- Rédaction du bilan,
- Remise d'un exemplaire à l'éleveur et de la vignette Net'Traite.

Les autres contrôles de la machine à traire proposés par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

OPTI' *Traite* Opti'traite est un contrôle régulier du montage, de l'état et du fonctionnement à sec (en dehors de la traite) d'une installation de traite.

Il s'applique à toutes les installations de traite du lactoduc d'étable au robot de traite.

Ce contrôle est obligatoire dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC (intervalle de 18 mois maximum entre 2 contrôles) et pour l'adhésion à la Charte des Bonnes Pratiques en Elevage ou le Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprins (intervalle de 15 mois maximum entre 2 contrôles), avec obligation de respect des préconisations notées par l'agent qualifié. Il est parfois exigé par certaines laiteries et/ou structures pour répondre à des cahiers des charges spécifiques.

dépos' *Matière* Comme tout automate, le système de dépose doit être monté et réglé suivant les préconisations du fabricant, entretenu et contrôlé régulièrement pour donner pleine satisfaction et ne pas entraîner une fin de traite préjudiciable à l'intégrité des trayons, au déroulé et à la durée de la traite (sous-traite et sur-traite).

Dépos'traite® est un contrôle du système de dépose automatique des faisceaux trayeurs, applicable sur toutes les installations de traite bovines et caprines équipées de matériels de dépose automatique testés et dont la possibilité de contrôle a été validé par le COFIT (Comité Français Interprofessionnel pour les Techniques de production de lait). Il s'effectue hors traite, à l'aide d'un simulateur de fin de traite. C'est l'homogénéité et la cohérence de fonctionnement des postes qui sont recherchées.

Source : Institut de l'élevage Idéle

Pôle Elevage - Christophe GAILLARD - Tél : 06 78 79 06 49

Bonnes pratiques d'entretien des berges de cours d'eau :

Des agriculteurs prennent l'initiative !

Le 21 novembre dernier, une dizaine d'agriculteurs du canton de Boulogne sur Gesse a participé à une journée de formation sur la thématique de « Cours d'eau : valorisation, entretien et réglementation ». Cette formation a été initiée par l'ACVA de Boulogne sur Gesse en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Cette journée concrétise un partenariat entre les acteurs agricoles locaux et le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents.

Ainsi, Fabien Bouteix, technicien de rivière du Syndicat de la Save, référent sur le secteur amont, a apporté des éléments réglementaires sur les droits et les démarches à entreprendre en matière de travaux sur les fossés et les cours d'eau.

Ensuite, Ludovic Germa, technicien de rivière sur le syndicat de l'Arros, a illustré plusieurs retours d'expériences de valorisation du bois issu d'entretiens durables de haies et bords de cours d'eau. Florian Abadie, SARL Eco Bois Energie, a complété l'exposé en présentant le matériel de transformation du bois en plaquettes. Ces plaquettes peuvent être valorisées en paillage sur cultures et plantations mais aussi comme litière pour les animaux. Le coût d'entretien des bordures boisées s'en trouve réduit à néant. L'après-midi a été consacrée à des visites de terrain afin de visualiser en quoi consiste une valorisation durable des bords de cours d'eau. Un premier arrêt a été effectué sur berge non boisée afin de discuter des gestions permettant d'implanter puis de valoriser des arbres. Il en est ressorti qu'une gestion durable réduit les coûts d'entretien, et a un impact positif sur la qualité et l'écoulement des eaux. On fait alors du bord de cours d'eau

un espace productif plutôt qu'une zone de contraintes. Il s'agit donc d'une gestion gagnante-gagnante pour l'agriculteur comme pour le citoyen. Enfin, un dernier arrêt effectué sur berges boisées a permis de voir comment gérer la végétation en place, l'intérêt des différentes essences, et les travaux envisageables.

Ce fut une belle journée, riche en échanges qui devrait permettre d'initier des actions novatrices en matière d'entretien des haies et bords de cours d'eau. Les différentes parties s'orienteraient alors vers une gestion gagnante-gagnante, positive pour l'environnement, et participant à réconcilier les attentes du citoyen avec celles de l'agriculteur.



Pôle de Proximité - Rémi CORBIERE - Tél : 05 61 88 71 18

Agenda

Mercredi 17 janvier 2018
à l'INRA de Toulouse
Auzerville : réunion "Avenir et développement des filières légumineuses en Occitanie"

Cette réunion est organisée par l'ANILS, Le CISALI, le pôle de compétitivité AGRI Sud-Ouest Innovation, l'INRA, Terres Inovia et Terre Univia.

Jeudi 18 janvier 2018
"Ovinpiades régionales" au CFA Piémont Pyrénées à Saint-Gaudens

Les Ovinpiades des Jeunes Bergers, c'est LA compétition conviviale et dynamique entre élèves d'établissements agricoles âgés de 16 à 24 ans, autour du mouton !

Vendredi 2 février 2018,
"Journée technique bovins viande"

Comme chaque année depuis 4 ans maintenant, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, et le pôle élevage, organisent la "journée technique bovins viande". Cette année la journée se déroulera à Saint-Frajou avec ferme ouverte au GAEC DUCOS l'après-midi.

+ d'infos à venir ou contactez :
Aurélien BLACHON :
06 72 21 63 26

Jeudi 8 février 2018, "20^{ème} journée filière blé dur" à Labège (DIAGORA - Centre de congrès et d'exposition)
Cette journée organisée par ARVALIS - Institut du végétal est ouverte aux opérateurs de la filière mais également aux agriculteurs afin de partager largement les sujets qui animent la filière.

Informations et inscriptions :
Martine LASSUS : 05 62 71 79 49
m.lassus@arvalis.fr

Salon International de l'Agriculture du 24 février au 4 mars 2018

Paris Expo - Porte de Versailles
9h à 19h - Tous les jours

+ d'infos : salon-agriculture.com

L'agenda des formations

Lutte contre l'érosion et mise en place des cultures de couverts végétaux

24 janvier 2018 à Caraman
Cette formation permettra d'étudier
les techniques de gestion des
couverts végétaux.

B. HUNTZ : 06 73 86 31 90
b.huntz@haute-garonne.
chambagri.fr

Aller plus loin avec Excel - utiliser les tableaux croisés dynamiques

25 janvier 2018 à Caraman
Cette formation vous permettra
d'utiliser le tableur Excel comme
une base de données pour traiter et
analyser les informations de votre
exploitation.

A. DÉSARNAUTS : 06 33 30 41 05
aymeric.desarnauts@haute-garonne.
chambagri.fr

Professionnaliser la vente directe : Outils et stratégies

25 janvier et 1^{er} février 2018 à
Toulouse

Cette formation vous permettra
d'optimiser la vente de vos produits,
de développer votre "savoir vendre"
- savoir convaincre" et d'améliorer
vos compétences en accueil clients.

M. BERGES : 06 85 07 40 17
marianne.berges@haute-garonne.
chambagri.fr

Investir dans le photovoltaïque : comprendre pour décider

30 janvier 2018 à Muret
Cette formation vous permettra
de mesurer les aspects technico
économiques nécessaire à la
conception d'un bâtiment agricole.
Vous allez acquérir les fondamentaux
techniques, économiques, bancaires
et fiscaux pour l'installation de
panneaux photovoltaïques sur un
bâtiment.

R. PAYRASTRE : 06 73 86 28 05
regis.payrastre@haute-garonne.
chambagri.fr

Pôle administration générale - Formation :

Thierry ASTRUC et
Bénédicte DE SAINT-SERNIN
Tél : 05 61 82 13 28

Conditions générales de vente sur
simple demande.

Les stages proposés sont adaptés à
un public d'adulte. Nous privilégions
l'alternance des outils pédagogiques,
apports théoriques, exercices pratiques,
visite d'exploitation, valorisation de l'ex-
périence des participants. Nous essayons
de répondre à l'ensemble de vos attentes
aux travers d'une offre diversifiée.

haute-garonne.chambre-agriculture.fr

Végétal et Environnement : Agriculture biologique

Désherbage mécanique des cultures d'hiver

La maîtrise des adventices passe tout d'abord par les pratiques agro-
nomiques : choix de la rotation, alternance des cultures d'hiver, de
printemps et d'été ; choix de variétés couvrantes et/ou allélopathiques.

Même si ces méthodes permettent de réduire la pression des adventi-
ces sur les cultures en place, elles ne règlent toutefois pas le problème
intégral.

L'agriculteur est très souvent obligé d'intervenir pendant la culture en
"curatif". En agriculture biologique, ce curatif consiste à effectuer des
interventions post-semis qui détruisent les levées de plantes indési-
rables. On peut en citer 3 principales :

⇒ **Le passage à l'aveugle de HERSE ETRILLE** à vitesse modé-
rée (6 km/h) dans la semaine qui suit le semis, détruit 70 à 90 % des
filaments de jeunes plantes.

⇒ **Les passages de HOUE ROTATIVE** dès le stade 2 feuilles des
cultures sont indispensables pour contrôler les levées précoces de dé-
cembre, janvier, jusqu'en février.

⇒ **Les passages de HERSE ETRILLE** en culture ne peuvent s'ef-
fectuer qu'à partir du stade 4 feuilles du blé, c'est-à-dire en général fin
février à début mars, selon la date de semis, la douceur de l'hiver et la
disponibilité en azote du sol (précédent et ou fumure).

Les tableaux suivants visualisent les stades des adventices de la culture
et les vitesses de travaux.

	Herse- étrille	Houe rotative	Bineuse
Dicotylédones annuelles			
Graminées annuelles			
Vivaces			

	Stade des adventices					
	Germ	Coty	1F	2F	3F	> 3F
Bineuse			4-8 km/h			
Herse- étrille	10-15 km/h en pré		5-10 km/h en post			
Houe rotative	12-20 km/h en pré		10-14 km/h en post			

Légende :

Efficace en conditions optimales
Peu efficace/ ralentissement du développement possible
Inefficace

Source : Désherber mécaniquement les grandes cultures, ITAB

A contrario de la houe rotative, la herse étrille peut être passée jusqu'au
stade 2 nœuds de la céréale, pour gérer les levées tardives printanières
du mois de mars ; le faible écartement de ses dents (2,5 cm), son ré-
glage d'agressivité hydraulique et la vitesse de travail sont des leviers
puissants pour arracher efficacement toute plante indésirable avant
son stade 3-4 feuilles.

Automne 2017 : attention aux levées tardives

Cet automne, les semis se sont fait dans de bonnes conditions : par-
celles ressuyées et propres. Cependant, le déficit en précipitations de-
puis mi-août a entravé la levée des adventices et les faux-semis n'ont
pas été réalisés ou ont été inefficaces.

Résultat : le stock de graines d'adventices est important dans les
cultures d'hiver. Le risque est d'avoir une levée simultanée des adven-
tices et de la culture, empêchant tout passage efficace d'outils de dés-
herbage mécanique.

Les passages précoces de matériel de désherbage mécanique : herse-
étrille en aveugle et/ou houe rotative dès que la culture est implantée
sont donc essentiels ! Ne pas les faire va permettre aux adventices de
s'enraciner et de concurrencer la culture, pénalisant dès le début le
potentiel de récolte.

Pour être optimal, un passage d'outil de désherbage mécanique doit :

- se faire sur sol ressuyé
- précéder 2 ou 3 jours de sec pour éviter que les adventices ne se
repiquent
- se faire à un stade où les adventices sont vulnérables (viser le stade
"filament blanc", voire cotylédon)
- se faire à un stade où la culture n'est pas impactée.

La houe rotative étant moins agressive que la herse-étrille, elle peut se
passer plus tôt dans les cultures. Attention toutefois : c'est un maté-
riel lourd. Dans des coteaux argilo-calcaires un peu humides, elle peut
avoir tendance à dérapier.

La herse-étrille est idéale pour un passage rapide en aveugle juste après
le semis, avant que la culture ne germe et soit impactée. Toutefois,
son utilisation est à proscrire depuis le moment où la culture est levée
jusqu'à ce qu'elle atteigne un stade où elle n'est plus impactée par la
herse : attendre au moins le stade 4 feuilles et passer à vitesse lente.



Pôle Végétal et Environnement - Pierre-Yves LE NESTOUR - Tél : 05 61 10 42 79

INFO



Déclarations aides caprines, ovines et bovines 2018

La télé déclaration 2018 est d'ores et déjà possible sous
telepac pour les aides ovines, caprines, bovins allaitants et
bovins laitiers.

Dates limite de dépôt :

- 31 janvier 2018 inclus pour les aides ovines et caprines
- 15 mai 2018 inclus pour les aides bovines.

Vous avez la possibilité de faire votre demande d'aides
auprès des conseillers agricoles lors de leurs permanences
habituelles.

Des permanences spécifiques pour l'aide ovine seront
assurées par Anne Reeb. Technicienne ovins, les après-
midi suivants :

- les mardis 9, 16 & 23 janvier
- les vendredis 12, 19 & 26 janvier
- le mercredi 31 janvier

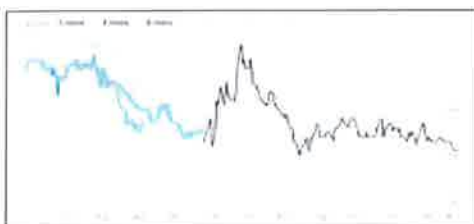
Contact : Anne Reeb, à Saint-Gaudens
Tel : 06 74 00 77 86.

Synthèse marché céréales 2017-2018

Tendance du marché à terme

Ouverture	06 Janv 2017	04 Janv 2018	Echéance	Variation
Blé	169,5	160	Mars	↘
Colza	419	355	Février	↘
Maïs	169,5	152	Mars	↘

Cours du Blé tendre La Pallice rendu standard en €/T



	5 JOURS	1 MOIS	3 MOIS	1 AN
Variation	4,8%	1,1%	1,2%	10,1%
Le plus haut	170,0	170,0	170,0	170,0
Le plus bas	169,5	160,0	160,0	160,0

L'année de commercialisation commence avec un matif blé tendre septembre 2017 beaucoup plus animé que sept embre 2016, la valeur la plus haute est 181,25 € mi juillet. A ce jour le chiffre est inégalé sur cette campagne. A cette date, la position de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne était de vendre !

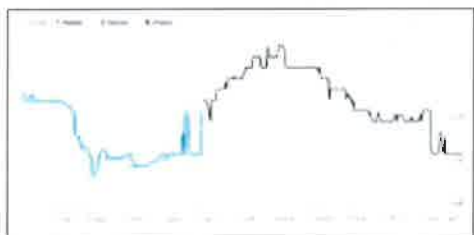
Le physique portuaire évolue de façon comparable, la valeur la plus haute est en juillet : 175 €/T.

Au plan local la qualité des lots collectés est globalement bonne à excellente malgré des pluies en juillet. Les taux de protéines sont bons, largement contractuels.

Malgré la disponibilité importante de la Mer Noire, les acheteurs espagnols sont présents depuis le mois d'août pour des exécutions 2017 et 2018. Pour cette destination les prix constatés varient d'éven matif à matif + 5 départ.

Les blés de force se négocient sur des bases matif + primes + 30/50 €/T en début de campagne jusqu'à + 45/60 €/T suivant la qualité et variété dès le mois de septembre 2017.

Cours du Blé dur rendu Port la Nouvelle standard en €/T



	5 JOURS	1 MOIS	3 MOIS	1 AN
Variation	4,8%	1,1%	1,2%	10,1%
Le plus haut	170,0	170,0	170,0	170,0
Le plus bas	169,5	160,0	160,0	160,0

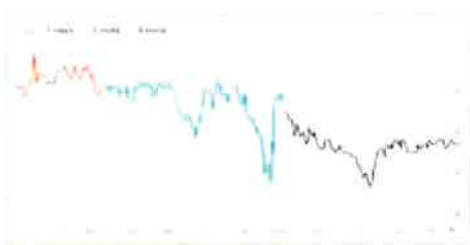
Pour la B17 notre qualité est excellente jusqu'aux premières pluies de juillet. Après, les taux de mitadin montent très fort jusqu'à 50/60 %. La qualité des lots collectés est donc très hétérogènes avec du « Top qualité » et du très moyen. Le gmf et la protéine sont corrects à bons.

La surprise vient du Canada où malgré une sécheresse le pays va collecter 5 Millions de T de blé grade 1 ou 2 ! Cette disponibilité s'ajoute à des reports de stocks importants : 2,4 Millions de T Canada et 1,5 Millions de T USA. Les premiers tenders Afrique du Nord fixent les prix : 288 à 300 \$ franco. La parité euro/\$ n'arrange rien.

Les prix PLN chutent dès août 2017 : 235 €/T à 215 €/T à ce jour pour le top qualité. Le moyen côte 190 €/T PLN. Le départ Espagne 190 €/T.

Le tableau ci-dessus illustre la chute dès Août 2017 !

Cours du Maïs rendu Bordeaux standard en €/T



	5 JOURS	1 MOIS	3 MOIS	1 AN
Variation	4,8%	1,1%	1,2%	10,1%
Le plus haut	170,0	170,0	170,0	170,0
Le plus bas	169,5	160,0	160,0	160,0

Le marché à terme, pour les échéances fin 2017 et 2018, baisse sensiblement à partir d'août 17. Le tableau ci-dessus illustre la même tendance sur le physique Bordeaux. Cette cotation cède 14 €/T sur un an.

Au plan local l'Espagne est moins présente sur 2017.

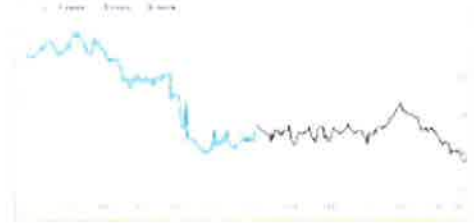
Le marché est fortement influencé par la proximité des usines catalanes. La concurrence s'exerce directement avec les prix mondiaux corrigés des frais logistiques.

Les Fab's incorporent aussi du blé fourrager malgré un spread de 10 à 15€/T avec le maïs.

Pour cette campagne les prix départ Espagne varient de 157/158 €/T en juillet 2017 à 146/147 à ce jour (base juillet). Au plan mondial les prix Fob sont bas : US gulf 132/135, Brésil 135/138, Odesa 140/142 €/T.

Le coût logistique Amérique du Sud / Facade Atlantique est évalué à 20\$/T. Ce niveau impacte les prix UE.

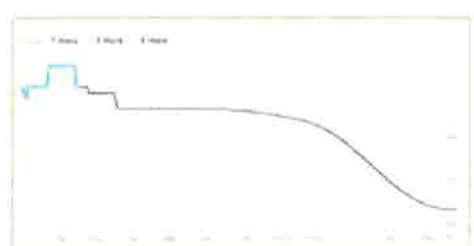
Avril à recours à l'activité partielle de ses usines, pour



	5 JOURS	1 MOIS	3 MOIS	1 AN
Variation	4,8%	1,1%	1,2%	10,1%
Le plus haut	419,0	419,0	419,0	419,0
Le plus bas	419,0	355,0	355,0	355,0

nous, Sète et Bassens. Sur Bordeaux le cours baisse de 70€/T sur un an !

Cours du Tournesol rendu Sète standard €/T.



Grosse pression des origines Mer Noire dès la collecte. Le physique se tient jusqu'en juin et décroche en août 2017 et perd 57 €/T sur un an, 40€/T juillet à ce jour.

La prime oléique est à 0 en juillet, 25 €/T en décembre 2017 et compense en partie la chute du linoléique.

Les huiliers Espagnols s'approvisionnent pour l'oléique directement en Mer Noire où les primes de 2015 ont fortement encouragé la production.

Le flash marché est un bulletin hebdomadaire édité par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.

Les valeurs économiques qui y figurent sont indicatives et représentent des données locales. Il est diffusé auprès des agriculteurs dans le cadre de l'offre de service de la Chambre d'agriculture.

Si vous souhaitez plus d'informations :
Tél 05 61 10 43 13



Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous n'avez pas de repreneur et que vous en cherchez un pour lui transmettre votre exploitation (outil de travail) ou si vous recherchez un associé, le Répertoire Départ Installation peut vous aider. Si vous êtes intéressés par la démarche, vous pouvez contacter la Pôle Installation et Entreprenariat de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne au 05 61 10 42 81 ou consulter le site Internet : www.repertoireinstallation.com

Offres d'exploitation

► 31-14-11 Vallées

Cession d'une exploitation en maraîchage.

Maraîchage 1 ha (dont 1 280 m² de tunnels).

Location de terre, vente ou location de 2 bitunnels, vente de matériel.

Terrain plat, un tenant, irrigation par puits, sol d'alluvions.

Matériels opérationnels, reprise plus ou moins importante à voir.

Habitation à louer à part (éventuellement).

Un CEFT (association temporaire) est possible.

Ecole primaire et collège, commerces et tous services à 2 km.

Candidat en recherche

► 31-17-07 28 ans, VAE

Recherche, environ 150 ha terres ainsi que des bâtiments d'exploitation et éventuellement une maison d'habitation en location ou à l'achat en Haute-Garonne.

Envisage de faire des grandes cultures.



La Chronique juridique

Les plus-values immobilières

En contrepartie de la baisse de certaines cotisations salariales programmée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, les pouvoirs publics ont décidé de majorer de 1,7 point le taux de la Cotisation Sociale Généralisée (CSG) qui est perçue sur l'ensemble des revenus d'activité, de placement et du patrimoine. Le taux de la CSG passe donc de 8,2 % à 9,9 %.

En conséquence, les plus-values immobilières, taxables à compter du 1er janvier 2018, sont désormais imposées au taux de 36,2 %. En effet, le taux global des prélèvements sociaux est porté à 17,2 % (au lieu de 15,5 %), soit une imposition totale des plus-values de 36,2 % si on ajoute le taux forfaitaire de 19 %, prévu par l'article 200 B du CGI, au titre de l'impôt sur le revenu.

Pour mémoire, les personnes imposables sont les contribuables fiscalement domiciliés en France. Quant aux biens, sont visés tous les immeubles bâtis ou non bâtis, les droits relatifs à ces biens, les parts de sociétés à prépondérance immobilière, et les terrains divisés en lots destinés à être construits.

• Biens exonérés de plus-values

Ces biens sont visés par l'article 150 U du code général des impôts.

Il s'agit de :

- la résidence principale,

- la résidence secondaire au titre de sa 1^{ère} cession, sous réserve que le cédant n'ait pas été propriétaire de sa résidence principale dans les 4 années précédant la cession, et qu'il remploie le prix de cession, dans les 24 mois suivants la cession, soit à l'acquisition, soit à la construction de sa résidence principale,

- les immeubles dont le prix de cession est inférieur à 15 000 euros. Quand le bien est détenu en indivision, le seuil d'appréciation au niveau de la quote-part de chaque indivisaire, en cas de cession d'un bien dont la propriété est démembrée, le seuil s'apprécie au regard de chaque quote-part indivise en pleine propriété.

• Calcul de la plus-value brute

La plus-value est égale à la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition.

Le prix de cession se définit comme le prix réel tel que stipulé dans l'acte. D'une part, il est majoré de toutes les charges et indemnités et, d'autre part, il est diminué, sur justificatifs, du montant de la TVA et de tous les frais supportés par le vendeur à l'occasion de la cession (exemple : diagnostics obligatoires...)

Le prix d'acquisition correspond à trois situations distinctes. Ca peut être le prix effectivement acquitté par le cédant tel qu'il est stipulé dans l'acte, ou la valeur retenue pour la détermination des droits de mutation à titre gratuit, ou

la valeur vénale réelle à la date d'entrée dans le patrimoine du cédant d'après une déclaration détaillée et estimative des parties.

• Calcul de la base de plus-value taxable

La plus-value taxable est calculée grâce à un abattement qui s'applique relativement au nombre d'années de détention. Ainsi, au bout de 22 ans, le vendeur est exonéré de plus-value au titre de l'impôt sur le revenu et, de 30 ans pour les prélèvements sociaux.

Abattements (% du montant de la plus-value)

Nombres d'années de détention	Imposition sur le revenu (19% = taux de l'impôt)	Prélèvements sociaux (17,2% = taux de l'impôt)
1 à 5	0	0
6	6 %	1.65 %
7	12 %	3.3 %
8	18 %	4.95 %
9	24 %	6.6 %
10	30 %	8.25 %
11	36 %	9.9 %
12	42 %	11.55 %
13	48 %	13.2 %
14	54 %	14.85 %
15	60 %	16.5 %
16	66 %	18.15 %
17	72 %	19.8 %
18	78 %	21.45 %
19	84 %	23.1 %
20	90 %	24.75 %
21	96 %	26.4 %
22	100 %	28 %
23		37 %
24		46 %
25		55 %
26		64 %
27		73 %
28		82 %
29		91 %
30		100 %

• Exemple

Un vendeur réalise une plus-value de 30 000 euros sur un bien détenu depuis plus de 15 ans.

Il bénéficie de 60 % d'abattement au titre de l'imposition sur le revenu et de 16,5 % au titre des prélèvements sociaux.

- Imposition sur le revenu :

Montant à payer = [30 000 - (60 % x 30 000)] x 19% = 2 280 €

- Prélèvements sociaux :

Montant à payer = [30 000 - (16,5 % x 30 000)] x 17,2% = 4 309 €

En 2018, le vendeur devra régler 6 589 € de plus-value, soit une augmentation de 426 € par rapport à 2017.

